

Séance
ordinaire du 5
novembre 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CINQUIÈME JOUR (5^e)
JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX-MIL-DIX-HUIT (2018) À COMPTER DE
20 h 30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À
MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Quatre (4) contribuables assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général, directeur des ressources humaines et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présent messieurs Marc Després de la Télévision de La Mitis et Jean-Philippe Langlais du journal L'Avantage.

MOMENT DE RÉFLEXION

18.11.546

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

18.11.547

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 1er et 15 octobre et de la séance extraordinaire du 4 octobre 2018;
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ☞ Comptes réguliers : 478 424.91 \$
 - ☞ Comptes préautorisés : 755 133.76 \$

ADMINISTRATION

5. Adoption du règlement 2018-1397 sur la gestion contractuelle.
6. Motion de félicitations à la Maison des familles de La Mitis.
7. Motion de félicitations pour les 40 ans de l'Hibou-Coup.

8. Motion de félicitations pour les 45 ans du regroupement de personnes handicapées Les Alcyons.
9. Autorisation au Petit plantarium pour l'implantation d'un arborétum.
10. Nomination au conseil d'administration du Patrimoine militaire de La Mitis.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. Autorisation de dépenses pour le Rendez-vous de l'innovation.

FINANCES

12. Adoption du procès-verbal de la consultation publique pour le projet de règlement 2018-1386 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.
13. Adoption du règlement 2018-1400 concernant l'administration des finances et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et abrogeant le règlement 2005-1110.
14. Dépôt et acceptation des prévisions budgétaires révisées 2018 de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Mont-Joli.
15. Autorisation d'adhésion au Regroupement Hors-Mutuelle UMQ en santé et sécurité au travail.
16. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 2018-1380 sur la rémunération des élus.
17. Autorisation de versement de dons.
18. Autorisation de paiement à la municipalité de Ste-Flavie pour la compensation de l'annexion de l'Institut Maurice-Lamontagne.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

19. Ratification de formation à la régisseuse de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.
20. Ratification d'affichage du poste de directeur des travaux publics et de l'urbanisme.
21. Ratification d'affichage du poste de coordonnateur aux ressources humaines.
22. Attribution de permanence à l'horticulteur.
23. Autorisation d'embauche de monsieur André Lechasseur à titre de préposé aqueduc et égouts.
24. Attribution de permanence à monsieur Paul Martineau au poste de chef de division opérations et prévention au service incendie.
25. Adoption de la politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail.

LOISIRS

26. Autorisation de fermeture de rues pour la parade de Noël.
27. Autorisation pour la campagne de cannes de bonbons du Club Lions.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

28. Autorisation de demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du ministère de la Sécurité publique.

TRAVAUX PUBLICS

29. Adjudication d'un contrat de fourniture de sel de déglçage des chaussées pour l'hiver 2018-2019.
30. Adjudication du contrat de service de conciergerie pour les édifices municipaux.
31. Autorisation de paiement – réfection de l'entrée du ponceau Lebrun – recommandation de paiement no 1.
32. Autorisation de paiement –prolongement de l'avenue de la Gaspésie – recommandation de paiement no 1.
33. Adjudication du contrat de fourniture d'arbres, d'arbustes, de fleurs et de végétaux pour l'année 2019.
34. Adjudication d'un contrat pour l'installation de soixante compteurs d'eau résidentiels.
35. Adjudication d'un contrat de location de machinerie pour l'hiver 2018-2019.

URBANISME

36. Adoption du règlement 2018-1395 modifiant le règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme afin d'apporter une modification au plan des affectations du sol.
37. Adoption du règlement 2018-1396 modifiant le règlement de zonage afin de permettre l'agrandissement d'un commerce entre la rue Blanchette et le boulevard Jacques-Cartier.
38. Adoption du procès-verbal de la consultation publique pour le projet de règlement 2018-1401 modifiant les usages autorisés au règlement de zonage 2009-1210.
39. Adoption du second projet de règlement 2018-1401 modifiant les usages autorisés au règlement de zonage 2009-1210.
40. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure du 1665, boulevard Gaboury.
41. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure du 1575, rue Des Cèdres.
42. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure du 1680, Croissant de la Pente douce.
43. Avis favorable à l'orientation préliminaire pour la demande à portée collective (dossier CPTAQ 412212)

AFFAIRES NOUVELLES

44. Adjudication d'un contrat à la firme Les Entreprises Claveau Itée pour le projet du prolongement de l'avenue de la Gaspésie.
45. Adjudication d'un mandat de services professionnels à la firme Tetra Tech pour le prolongement de l'aqueduc sur le chemin de price
46. Période de questions.
47. Clôture et levée de l'assemblée.

18.11.548

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 1^{ER} ET 15 OCTOBRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires du 1^{er} et du 15 octobre à 20 h 30 et de la séance extraordinaire du 4 octobre 2018 à 8 h;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 1^{er} octobre 2018 à 20 h 30 en sa forme et teneur;

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 15 octobre 2018 à 20 h 30 en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du jeudi 4 octobre 2018 à 8 h.

18.11.549

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 478 424.91 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 755 133.76 \$.

ADMINISTRATION

18.11.550

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-1397 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2018-1397 sur la gestion contractuelle.

Ce règlement prévoit des mesures à l'égard des contrats qui comportent une dépense inférieure au seuil de passation pour les contrats obligeant à l'appel d'offres publics et qui peuvent être passés de gré à gré, et pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants.

Il prévoit également des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres ainsi que des mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying (L.R.Q. c. T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes (L.R.Q., c. T-11-011, r.2).

Des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption, de prévenir les situations de conflit d'intérêts ou de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en découle ainsi que des mesures pour encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat.

Il n'y a pas eu de modification entre le dépôt du règlement et son adoption.

18.11.551

MOTION DE FÉLICITATIONS À LA MAISON DES FAMILLES DE LA MITIS

Le 27 octobre dernier, la Maison des familles de La Mitis a organisé pour une 12^e année consécutive la parade d'Halloween. Celle-ci a connu encore cette année beaucoup de succès, tant en ce qui touche la participation populaire que la logistique. Quelque 800 jeunes et leurs parents ont sillonné les rues du centre-ville, donnant à ce dernier des airs colorés et de fête.

Des initiatives comme celle-ci contribuent à la qualité de vie communautaire de Mont-Joli. Elles participent à la création d'un milieu de vie chaleureux pour les jeunes et les moins jeunes. Le développement de notre ville passe par la participation de tous ses acteurs.

Nous nous réjouissons de constater qu'année après année, la Maison des familles de La Mitis continue de jouer ce rôle essentiel au sein de notre communauté. Bravo également aux commerces et organismes qui participent activement au succès de cette activité.

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit de la Maison des familles de La Mitis pour l'énergie et l'enthousiasme déployés par son personnel afin de faire de la fête d'Halloween un événement rassembleur.

18.11.552

MOTION DE FÉLICITATIONS POUR LES 40 ANS DE L'HIBOU-COUP

La librairie L'Hibou-Coup a fêté le 25 octobre dernier son 40^e anniversaire. C'est un exploit digne de mention en cette époque où la saveur du jour, l'éphémère, s'opposent avec force à tout ce qui veut durer.

Plusieurs librairies indépendantes ont dû fermer leurs portes au cours des dernières années en raison de la concurrence des super librairies, des grandes surfaces et du commerce en ligne. On peut attribuer le succès et la longévité de l'Hibou-Coup au lien de confiance que son propriétaire a su créer et maintenir avec sa fidèle clientèle au fil des ans, et à la diversité de son offre littéraire.

Service de proximité par excellence, acteur culturel de premier plan, la librairie injecte aussi un supplément d'âme dans une ville.

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit du libraire Michel Dufour pour les 40 ans de L'Hibou-Coup. Mes collègues du conseil et moi-même désirons souligner la détermination et la ténacité de M. Dufour à contribuer au développement culturel et commercial de Mont-Joli et de son centre-ville.

18.11.553

MOTION DE FÉLICITATIONS POUR LES 45 ANS DU REGROUPEMENT DE PERSONNES HANDICAPÉES LES ALCYONS

Le regroupement de personnes handicapées Les Alcyons a fêté ses 45 ans cet automne. Cet organisme communautaire a vu officiellement le jour en 1973, grâce à la détermination et à l'acharnement de madame Cécile Gendron et du défunt père André Boutin.

Voués à la défense des droits des personnes handicapées, Les Alcyons ont soutenu plusieurs causes au fil des ans dont l'accessibilité aux endroits publics, le déploiement du transport adapté et le maintien à domicile. Le regroupement joue un rôle protecteur et bienveillant auprès de sa clientèle hébergée en CHSLD ou en ressource intermédiaire.

Depuis leur fondation, les Alcyons offrent à leurs membres des activités sociales et récréatives variées. Pour plusieurs d'entre eux, la salle des Alcyons, acquise par le regroupement en 1998, constitue un deuxième chez-soi. Soixante-quinze (75) personnes sont membres de l'organisme.

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit de Les Alcyons pour 45 ans de défense des droits des personnes handicapées à Mont-Joli et dans La Mitis.

18.11.554 AUTORISATION AU PETIT PLANTARIUM POUR L'IMPLANTATION D'UN ARBORÉTUM

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le Petit Plantarium à implanter un arborétum sur un terrain appartenant à la Ville de Mont-Joli situé à l'entrée du ruisseau Lebrun. L'organisme plantera des arbres sur ce terrain et pourra les vendre pour se constituer un fonds pour créer un centre d'interprétation Zoom Nature. En contrepartie, l'organisme devra remettre à la Ville, un bilan financier une fois l'an ainsi qu'un bilan de la vente des arbres.

18.11.555 NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PATRIMOINE MILITAIRE DE LA MITIS

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme monsieur Gilles Lavoie, conseiller du district 1 à siéger au conseil d'administration de l'organisme Patrimoine militaire de La Mitis pour un mandat d'une durée minimale d'un an et d'une durée maximale de deux ans.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

18.11.556 AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LE RENDEZ-VOUS DE L'INNOVATION

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Martin Soucy, maire, à assister au rendez-vous de l'innovation organisé par le Réseau des Villes Innovantes de l'Est-du-Québec, et qui aura lieu les 14 et 15 novembre prochains à Rivière-du-Loup. Par la même résolution, le conseil accepte de défrayer les frais de déplacement et d'hébergement.

FINANCES

18.11.557 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2018-1386 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce projet a été adopté le 15 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de ce règlement a été adopté le 15 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a fait l'objet d'une séance publique d'information tenue le 5 novembre 2018 à 20 h 30 par le conseiller Denis Dubé et que personne ne s'y est opposé;

POUR CES MOTIFS le règlement 2018-1386 sera entériné à la séance du 19 novembre 2018.

18.11.558 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-1400 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES FINANCES ET DE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2005-1110

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2018-1400 concernant l'administration des finances et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et abrogeant le règlement 2005-1110.

Le présent règlement établit les règles de contrôle et de suivi budgétaires que tous les fonctionnaires et employés concernés de la Ville doivent suivre. Plus spécifiquement, il établit les règles de responsabilité et de fonctionnement requises pour que toute dépense à être engagée ou effectuée par un fonctionnaire ou un employé de la Ville, y compris l'engagement d'un salarié et l'acquisition d'immobilisations, soit dûment autorisée après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

Le présent règlement s'applique à toute affectation de crédits imputable aux activités financières ou aux activités d'investissement de l'exercice courant que le conseil peut être amené à adopter par résolution ou règlement.

Il n'y a pas eu de modification entre le dépôt et l'adoption du règlement.

18.11.559 DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2018 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a produit le rapport d'approbation pour les prévisions budgétaires révisées pour l'année 2018 de l'Office municipal d'habitation de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdites prévisions budgétaires approuvées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte de contribuer au déficit anticipé de l'OMH représentant un montant de 83 744 \$ pour la Ville de Mont-Joli et abroge la résolution 18.08.395.

18.11.560 AUTORISATION D'ADHÉSION AU REGROUPEMENT HORS-MUTUELLE UMQ EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec a mis sur pied un Regroupement Hors-Mutuelle UMQ de gestion et prévention en santé et sécurité du travail, afin que toutes les municipalités qui ne participent pas à une des Mutuelles UMQ de prévention en santé et sécurité du travail, pour quelque raison que ce soit, puissent bénéficier de services de gestion et de prévention en santé et sécurité du travail de grande qualité.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli souhaite adhérer au Regroupement afin de profiter des avantages de celui-ci, notamment de la possibilité de bénéficier d'une assistance et d'une expertise externe dans la gestion de son dossier de santé et sécurité du travail, le tout dans le but de s'assurer un soutien professionnel externe avant de réintégrer une Mutuelle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli :

1. Adopte l'offre de services de l'Union des municipalités du Québec aux municipalités du Regroupement Hors-Mutuelle UMQ, jointe à la présente résolution en annexe;
2. Autorise l'UMQ à déléguer par contrat la fourniture des services décrits à l'Offre de services à un gestionnaire spécialisé en santé et sécurité du travail;
3. Autorise le directeur général de la Ville, ou son représentant autorisé, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la participation de la Ville au Regroupement;

Autorise l'UMQ à maintenir l'adhésion de la Ville au Regroupement, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution de la Ville ou tant que la Ville ne se qualifie pas pour être en Mutuelle.

18.11.561 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-1380 SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Le conseiller Jean-Pierre Labonté donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement 2018-1380 sur la rémunération des élus.

18.11.562 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu une demande de soutien financier qui a été analysée par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement du don suivant :

Organisme	Objet	Don
La Légion royale Canadienne	Couronne jour du Souvenir	35 \$

18.11.563 AUTORISATION DE PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE STE-FLAVIE POUR LA COMPENSATION DE L'ANNEXION DE L'INSTITUT MAURICE-LAMONTAGNE

CONSIDÉRANT le projet de loi 268 adopté le 19 décembre 1996;

CONSIDÉRANT la compensation tenant lieu de taxes reçues du gouvernement fédéral pour l'institut Maurice-Lamontagne en novembre 2018 au montant de 178 061.80 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit rembourser 30 % de ladite compensation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement d'un montant de 53 418.54 \$ à la municipalité de Sainte-Flavie en compensation pour l'annexion de l'Institut Maurice Lamontagne.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

18.11.564 RATIFICATION DE FORMATION À LA RÉGISSEUSE DE LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LOUIS-DESROSIERS

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie la formation suivie par madame Julie Bélanger, régisseuse de la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers , portant sur les réseaux sociaux, offerte par la firme Tchin, le 2 novembre dernier à Rimouski, et ce, au coût de 80 \$.

18.11.565 RATIFICATION D'AFFICHAGE DU POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'URBANISME

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'affichage du poste de directeur des travaux publics et de l'urbanisme.

18.11.566 RATIFICATION D’AFFICHAGE DU POSTE DE COORDONNATEUR AUX RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l’unanimité que le conseil municipal ratifie l’affichage du poste de Coordonnateur aux ressources humaines.

18.11.567 ATTRIBUTION DE PERMANENCE À L’HORTICULTEUR

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 7 mai 2018, le conseil autorisait l’embauche de monsieur Julien Cimon au poste d’horticulteur;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation prévue à la *Convention collective des employés de la Ville de Mont-Joli* est maintenant complétée et que l’évaluation réalisée par le supérieur de monsieur Cimon s’est avérée positive;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l’unanimité d’accorder la permanence à monsieur Julien Cimon au poste d’horticulteur au service des travaux publics de la Ville de Mont-Joli.

18.11.568 AUTORISATION D’EMBAUCHE DE MONSIEUR ANDRÉ LECHASSEUR À TITRE DE PRÉPOSÉ AQUEDUC ET ÉGOUTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel de candidatures afin de pourvoir au poste de préposé aqueduc et égouts;

CONSIDÉRANT QU’un processus de sélection a permis l’émission d’une recommandation d’embauche du directeur des ressources humaines, monsieur Joël Harrisson;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l’unanimité d’autoriser l’embauche de monsieur André Lechasseur au poste de préposé aqueduc et égouts (PAE) au service des travaux publics de la Ville de Mont-Joli. Monsieur Lechasseur aura le statut d’employé en probation et il bénéficiera des conditions de travail prévues à la *Convention collective de travail des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN)*. Il entrera en fonction le 6 novembre 2018 date à laquelle débutera la période habituelle de probation.

18.11.569 ATTRIBUTION DE PERMANENCE À MONSIEUR PAUL MARTINEAU AU POSTE DE CHEF DE DIVISION OPÉRATIONS ET PRÉVENTION AU SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martineau a obtenu le poste de chef de division opération et prévention au service incendie;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de monsieur Martineau est terminée depuis le 26 septembre dernier et que son supérieur, monsieur Robert Roger, directeur du service incendie, recommande l’attribution de la permanence de monsieur Martineau compte tenu de ses compétences, de la qualité de son travail et de sa bonne collaboration;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l’unanimité d’accorder la permanence à monsieur Paul Martineau à titre de chef de division opérations et prévention.

18.11.570 ADOPTION DE LA POLITIQUE RÉGISSANT L’ALCOOL ET LES DROGUES EN MILIEU DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a légalisé le cannabis et que cette loi est entrée en vigueur le 17 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE La Ville de Mont-Joli considère essentiel d'offrir à l'ensemble de ses employés un environnement de travail sain et sécuritaire en tant qu'employeur, et ce, conformément aux diverses lois applicables, soient notamment la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, le *Code civil du Québec* et la *Charte des droits et libertés de la personne* ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage ainsi à promouvoir et à maintenir un milieu de travail exempt de conséquences indésirables reliées à la consommation et la possession d'alcool, de drogues (incluant le cannabis) et d'autres substances similaires pouvant altérer les facultés des employés et qu'il est nécessaire d'adopter une politique encadrant les problématiques reliées à celles-ci;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte la *Politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail*.

LOISIRS

18.11.571 AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES POUR LA PARADE DE NOËL

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la fermeture de rue lors de la parade de Noël qui se déroulera le 1er décembre 2018 dès 10 h. Le départ se fera de la caserne des pompiers sur la rue Lindsay jusqu'à l'avenue Rioux, de l'avenue Rioux au boulevard Jacques-Cartier et finalement du boulevard Jacques-Cartier jusqu'au centre Le Colombien.

Par la même résolution, le conseil autorise les dépenses pour la réalisation de cette activité totalisant environ 1625 \$.

18.11.572 AUTORISATION POUR LA CAMPAGNE DE CANNES DE BONBONS DU CLUB LIONS

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le Club Lions à procéder à sa vente annuelle de Cannes de bonbons de style « porte-à-porte » le 26 novembre 2018, entre 16 h 30 et 21 h.

La Sûreté du Québec, les services incendies et les services ambulanciers seront informés de cette activité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

18.11.573 AUTORISATION DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et l'habileté nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli prévoit la formation de 13 pompiers pour le programme de pompier 1 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Mitis en conformité avec l'article 6 du programme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des 13 pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Mitis.

TRAVAUX PUBLICS

18.11.574

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR L'HIVER 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises ont présenté des propositions à savoir :

- Sel Windsor 62 010.62 \$, incluant les taxes
- Sel Warwick inc. : 68 260.66 \$, incluant les taxes
- Cargill ne soumissionne pas
- Compass minerals ne soumissionne pas

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation du superviseur de l'approvisionnement, monsieur Gilles Gaudreault;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder à Sel Windsor le contrat de fourniture de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2018-2019, et ce, aux prix unitaires soumis pour un montant total prévisionnel de 62 010.62 \$, incluant les taxes.

18.11.575

ADJUDICATION DU CONTRAT DE SERVICE DE CONCIERGERIE POUR LES ÉDIFICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres pour le contrat de fourniture du service de conciergerie pour les édifices municipaux 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises ont déposé une proposition pour ledit contrat à savoir :

- Service Sanitaire Frontenac Ltée:

Bloc 1 bibliothèque	80 072.73 \$
Bloc 2 travaux publics	45 312.57 \$
Bloc 3 hôtel de ville	90 006.94 \$

- Centrap

Bloc 1 bibliothèque	37 214.17 \$
Bloc 2 travaux publics	26 533.11 \$
Bloc 3 hôtel de ville	58 839.98 \$
Bloc 4 bloc sanitaire	7 457.83 \$

- Coop de travail SEMPI

Bloc 4 bloc sanitaire	15 763.53 \$
-----------------------	--------------

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions ainsi que la recommandation du superviseur à l'approvisionnement et service d'entretien des travaux publics, monsieur Gilles Gaudreault;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité de confier le contrat de fourniture du service de conciergerie à Centrap pour les années 2019 et 2020 aux prix unitaires soumis, et ce, pour un montant total maximal de 130 045.09 \$ incluant les taxes.

18.11.576 AUTORISATION DE PAIEMENT – RÉFECTION DE L'ENTRÉE DU PONCEAU LEBRUN – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 1

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Entreprises A&D Landry Inc. a présenté au service de génie de la MRC de La Mitis une demande de paiement no 1 pour les travaux de réfection de l'entrée du ponceau du ruisseau Lebrun au montant de 123 805.85 \$;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10 %;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 1 et la recommandation du service de génie de la MRC de La Mitis ainsi que du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 1 au montant de 123 805.85 \$ à la firme les entreprises A & D Landry Inc.

18.11.577 AUTORISATION DE PAIEMENT –PROLONGEMENT DE L'AVENUE DE LA GASPÉSIE – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 1

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Entreprises Claveau Ltée a présenté à la Ville de Mont-Joli une demande de paiement no 1 pour les travaux de prolongement de l'avenue de la Gaspésie au montant de 82 516.11 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 1 et la recommandation du directeur du service des travaux publics, monsieur Léo Caron ainsi que du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 1 au montant de 82 516.11 \$ taxes incluses à la firme Les Entreprises Claveau Ltée.

18.11.578 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ARBRES, D'ARBUSTES, DE FLEURS ET DE VÉGÉTAUX POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres pour l'attribution du contrat de fourniture d'arbres, d'arbustes, de fleurs et de végétaux pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QU'une entreprise a présenté une soumission pour les trois (3) options à savoir :

- Les Serres de la Baie SENC : Option 1 (arbustes): 1 555.61 \$
Option 2 (fleurs annuelles): 13 685,59 \$
Option 3 (plantes potagères) : 476.86 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de ladite soumission et la recommandation émise par monsieur Léo Caron, directeur du service des travaux publics et de l'urbanisme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat de fourniture d'arbres, d'arbustes, de fleurs vivaces et de plantes potagères aux Serres de la Baie SECN, et ce, au montant de 15 718.06 \$ taxes incluses.

18.11.579

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'INSTALLATION DE SOIXANTE COMPTEURS D'EAU RÉSIDENTIELS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'installation de soixante (60) compteurs d'eau dans le secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche découle d'une obligation gouvernementale inscrite à la politique d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'une entreprise a déposée une soumission à savoir :

- Construction Gides April Inc.

Et que les détails de la soumission sont les suivants :

Type de taux	Jour de la semaine	Plage horaire	Taux de majoration
Taux de base Taux plombier 84 \$/h Taux menuisier 72 \$/h Taux autres corps de métier 72 \$/h	Lundi au vendredi	5 h à 23 h 59	1.0
Taux majoré de nuit	Lundi au vendredi	0 h à 4 h 59	1.28
Taux majoré fin de semaine	Samedi et Dimanche	0 h à 23 h 59	1.56

- Communication avec les propriétaires et prise de rendez-vous : 35 \$ l'unité.
- Première visite, estimation des coûts et plaintes clients : 135 \$ l'unité.
- Administration et profits : 15 %
- Coût des matériaux variables et estimé à environ 15 000 \$. Cette estimation constitue une enveloppe budgétaire servant à couvrir les achats de matériaux durant les travaux. Toutes les dépenses reliées à cet article doivent être préalablement approuvées par Ville.
- Aucune augmentation des prix fixés pour la durée du contrat ne peut être exigée en raison d'une hausse dans le coût de la main-d'oeuvre ou pour toute autre raison.
- Lorsque les travaux seront exécutés, un bon de travail devra être signé par le propriétaire de la résidence ou son représentant. Ce bon de travail devra indiquer le nombre d'heures travaillées par les différents corps de métier.

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation de monsieur Léo Caron, directeur du service des travaux publics et de l'urbanisme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'adjudication du contrat pour la pose de 60 compteurs d'eau résidentielle à la firme Construction Gides April Inc., et ce, pour un montant maximum de 55 121.88\$ selon les conditions mentionnées ci-haut.

18.11.580 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE LOCATION DE MACHINERIE POUR L'HIVER 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la location de machinerie pour l'hiver 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont présenté une soumission pour les cinq (5) options à savoir :

Les Entreprises Claveau Itée	:	Option1 bouteur	159 \$/h
Les Excavations Léon Chouinard et fils :		Option 1 bouteur	149.50 \$/h
		Option 2 Pelle 1338	139.50 \$/h
		Option 3 Pelle 1340	139.50 \$/h
		Option 4 pelle chenille	139.50 \$/h
		Option 5 marteau	60 \$/h

CONSIDÉRANT l'analyse de ladite soumission et la recommandation émise par monsieur Gilles Gaudreault, superviseur à l'approvisionnement du service des travaux publics;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat de location de machinerie à Les Excavations Léon Chouinard et fils Itée pour les tarifs horaires ci-haut mentionnés.

URBANISME

18.11.581 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-1395 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-1209 RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN D'APPORTER UNE MODIFICATION AU PLAN DES AFFECTATIONS DU SOL

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2018-1395 modifiant le règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme afin d'apporter une modification au plan des affectations du sol.

18.11.582 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-1396 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE L'AGRANDISSEMENT D'UN COMMERCE ENTRE LA RUE BLANCHET ET LE BOULEVARD JACQUES-CARTIER

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2018-1396 modifiant le règlement de zonage afin de permettre l'agrandissement d'un commerce entre la rue Blanchet et le boulevard Jacques-Cartier.

18.11.583 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2018-1401 MODIFIANT LES USAGES AUTORISÉS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce projet a été adopté le 15 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de ce règlement a été adopté le 15 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a fait l'objet d'une séance publique d'information tenue le 5 novembre 2018 à 20 h 30 par la conseillère Annie Blais et que personne ne s'y est opposé;

POUR CES MOTIFS, le second projet de règlement 2018-1401 sera entériné par le conseil municipal.

18.11.584 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2018-1401 MODIFIANT LES USAGES AUTORISÉS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le second projet de règlement 2018-1401 modifiant les usages autorisés au règlement de zonage 2009-1210.

18.11.585 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 1665, BOULEVARD GABOURY

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain Trudel représentant la compagnie 9109-9234 Québec inc. a déposé une demande de dérogation mineure afin d'implanter une enseigne autonome à 0,05 mètre des lignes avant alors que le règlement de zonage prescrit une distance minimale de 1,5 mètre des lignes de propriétés;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal l'Avantage en date du mercredi 17 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure.

18.11.586 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 1575, RUE DES CÈDRES

CONSIDÉRANT QUE madame Libellia St-Arnaud a déposé une demande de dérogation mineure afin de régulariser la marge de recul latérale de la résidence à 1,95 mètre au lieu de la distance minimale de 2 mètres telle qu'exigée au règlement de zonage ainsi que la marge de recul latérale à 0,95 mètre et la marge de recul arrière de la remise à 0,25 mètre au lieu de la distance minimale de 1 mètre;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal l'Avantage en date du mercredi 17 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure conditionnellement à ce que l'abri à bois situé à l'arrière de la remise soit enlevé.

18.11.587 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 1680, CROISSANT DE LA PENTE DOUCE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Serge April a déposé une demande de dérogation mineure afin de pouvoir aménager deux stationnements doubles de 5,18 mètres de largeur séparés par une bande gazonnée de 1,27 mètre de largeur dont un empiètera en totalité soit de 5,18 mètres en façade, ces éléments dérogeant aux dispositions du règlement de zonage qui exige une distance minimale de 15 mètres entre les allées d'accès des stationnements sur un même terrain et un empiètement maximal de 3 mètres en façade;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir quatre cases de stationnement;

CONSIDÉRANT QU'une dérogation mineure a été accordée en 2017 pour le même type d'aménagement;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal l'Avantage en date du mercredi 17 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure.

18.11.588

AVIS FAVORABLE À L'ORIENTATION PRÉLIMINAIRE POUR LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE (DOSSIER CPTAQ 412212)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la MRC de La Mitis a soumis le 13 avril 2016 une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 12 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la CPTAQ doit prendre en considération le contexte des particularités régionales dans l'exercice de sa compétence;

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue à la suite de rencontres de négociation;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a émis une orientation préliminaire le 7 avril 2018 au dossier 412212;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 62.6 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité doit accorder un avis favorable à l'égard de cette orientation préliminaire pour qu'une décision soit rendue;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder un avis favorable à l'orientation préliminaire émise par la CPTAQ concernant la demande à portée collective de la MRC de La Mitis (dossier 412212).

AFFAIRES NOUVELLES

18.11.589

ADJUDICATION D'UN CONTRAT À LA FIRME LES ENTREPRISES CLAVEAU LTÉE POUR LE PROJET DU PROLONGEMENT DE L'AVENUE DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le projet de prolongement de l'avenue de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QU'une entreprise a présenté une soumission à savoir :

- Les Entreprises Claveau Ltée 29 072\$ plus les taxes

CONSIDÉRANT l'analyse de ladite soumission et la recommandation émise par monsieur Léo Caron, directeur du service des travaux publics et de l'urbanisme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat pour le projet de prolongement de l'avenue de la Gaspésie à Les Entreprises Claveau Ltée.

18.11.590

ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME TETRA TECH POUR LE PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC SUR LE CHEMIN DE PRICE

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'adjudication d'un mandat pour la coordination, conception des plans et devis pour la conduite isolée suspendue au pont de Price à la firme Tetra Tech, et ce, au coût de 14 910\$ plus les taxes.

18.11.591

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Gaétan Morissette demande pourquoi l'autorisation de dépenses pour le rendez-vous de l'innovation ne fait pas partie de l'allocation du maire.

Monsieur Martin Soucy mentionne qu'il s'agit d'une rencontre hors région et que cela ne fait pas partie de l'allocation.

Monsieur Morissette demande si le prolongement de l'avenue de la Gaspésie est pour faire sortir les camions lourds sur la rue d'Anjou.

Monsieur Soucy répond que c'est exact.

Monsieur Richard Vachon veut savoir si la modification du règlement pour l'aire de restauration qui concerne le dépanneur du Carrefour inclut la possibilité d'installer une aire extérieure avec tables de pique-nique vers l'ouest et si oui, comment il sera possible de contester cette requête.

Monsieur Soucy donne la parole à Monsieur Alain Thibault et madame Annie Blais afin de répondre à la question de monsieur Vachon. Comme il y aura une réunion du CCU prochainement, la question sera vérifiée auprès de l'inspectrice en bâtiment. Une réponse sera donnée à monsieur Vachon dès que possible.

Un citoyen de la rue Blanchet demande s'il y a eu des développements avec le propriétaire de Cuisine Concept 2000.

Monsieur Soucy mentionne que monsieur David Desrosiers a été rencontré et que celui-ci est très soucieux de répondre aux demandes des gens du quartier puisqu'il désire conserver un bon voisinage avec les résidents du Quartier. Une lettre qui résume la rencontre et les améliorations qui seront faites sera envoyée.

18.11.592

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 30 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière